

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA FORMATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Motion David Vogel et consorts au nom Groupe Vert'libéral - « De l'utilité des stages en Voie
Prégymnasiale » : mise en place de stages obligatoires pour tous les élèves vaudois**

1. PREAMBULE

Pour l'ensemble des informations relatives à la composition de la commission, aux personnes représentant l'administration et au déroulement de la séance, il y a lieu de se référer au rapport de majorité rédigé par la rapportrice de majorité de la commission, Madame la Députée Sylvie Pittet Blachette.

2. POSITION DE LA MINORITE

Pour rappel, afin d'encourager les élèves à envisager la voie de l'apprentissage, la Motion a pour objectif de rendre obligatoire les stages aux élèves de Voie Prégymnasiale sous la forme de 5 journées au minimum pour tous les élèves de 10 et 11^{ème} année scolaire. Ce temps de stage devrait, dans la mesure du possible, se prendre sur le temps de vacances.

Ce qui a motivé cette motion, c'est le fait que, si on regarde les chiffres du choix de formation des élèves depuis plus de 40 ans, l'évolution est largement défavorable à l'apprentissage. En 1978, au terme de l'école obligatoire, c'était plus de 50% des élèves qui choisissaient la voie professionnelle. Or, aujourd'hui, le pourcentage tourne autour de 20%.

Plusieurs éléments ont poussé la majorité de la commission à rejeter cette motion, qu'il me soit permis ici de revenir sur ces arguments et d'y répondre rapidement.

A. L'obligation est trop contraignante et risque de faire échouer des élèves qui auraient les points pour réussir leur parcours scolaire mais qui n'auraient pas réussi à faire un stage.

- a. Tous les élèves, par nature, sont obligés de répondre à des exigences lors de leur parcours scolaire. Qu'il s'agisse d'apprendre leur vocabulaire allemand, de réviser leurs livrets ou de lire un livre, tous ces éléments sont obligatoires car on juge qu'ils sont nécessaires. Dès lors, sur le principe, l'obligation ne pose pas de problème.
- b. Si le Conseil d'Etat le souhaite, dans le cadre de sa réponse à cette motion, il est libre de proposer une version moins contraignante si ce n'est que cela qui pose problème.

B. Ces jours de stages sont compliqués à mettre en place sur les vacances, il faudrait plutôt mettre en place une semaine de stage « bloc ».

- a. Le fait d'imposer et par conséquent d'imposer 5 jours de stage sur deux ans est effectivement plus compliqué que de ne rien faire. Rien à redire à ce sujet.
- b. L'idée de faire une semaine « bloc » ne semble pas judicieuse car cela impliquerait que toutes les entreprises seraient toutes disposées à accueillir, la même semaine de l'année, tous les élèves de 10^{ème} ou 11^{ème} année. Or, les cycles économiques étant ce qu'ils sont, il n'est pas raisonnable de penser que les entreprises soient toutes disponibles au même moment de

l'année pour accueillir des stagiaires. En effet, que vous cherchiez à faire un stage dans l'agriculture, dans la micromécanique, dans une fiduciaire ou dans un hôpital, les semaines qui permettent d'accueillir convenablement les stagiaires ne sont pas les mêmes.

- c. Depuis 2003, la Journée Oser Tous les Métiers, a permis à de nombreuses filles, dans un premier temps, puis à tous les élèves, de découvrir le monde du travail. Or, s'il est possible d'envoyer un jour par année des élèves de 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} dans les entreprises du canton (soit 3 jours au total), il semble acceptable d'imposer 5 jours entre la 10^{ème} et la 11^{ème}. S'il est possible de proposer 3 jours de stages depuis plus de 20 ans, il devrait être également possible d'organiser 5 jours sur 2 ans.

C. Les stages sont inutiles pour les élèves qui, dès la 10^{ème} année, savent déjà qu'ils ou elles savent qu'ils feront des études. Ils feront un stage « pour rien », sans aucune motivation.

- a. Premièrement, les élèves qui savent déjà ce qu'ils feront comme parcours professionnel futur sont rares. Mais, même pour eux, aller en stage dans un secteur professionnalisant, leur sera bénéfique, soit pour confirmer leur choix, soit pour leur faire prendre conscience que ce qu'ils s'imaginaient faire comme profession ne « colle » pas à leurs représentations.
- b. D'autre part, de nombreux jeunes choisissent « d'aller au Gymnase » parce qu'ils n'ont aucune idée des divers métiers possibles. Or, s'il est pénible d'avoir des stagiaires peu motivés sur chaque jour, il n'est pas tellement plus utile d'avoir des élèves qui vont au Gymnase « par défaut » (et qui, souvent, échouent pour cette raison-là). Or, le fait de faire un stage pourrait permettre d'orienter les élèves dans une voie professionnelle plus motivante.
- c. Enfin, un des objectifs de cette motion est de casser la vision simpliste qui veut que « les bons élèves vont au Gymnase » et que « les autres » font un apprentissage. C'est d'ailleurs un discours malheureusement tenu par de nombreux enseignants. Dès lors, l'obligation d'effectuer un stage pour un élève de VP permettrait d'élargir le champ des possibles pour les élèves qui ont le plus de facilité à l'école.

D. Les entreprises qui seront « obligées » d'accueillir des stagiaires risquent d'avoir des jeunes « contraints » à faire un stage qui participeront au stage avec une motivation très basse, voire nulle.

- a. Cet argument semble effectivement être un risque qui ne peut être nié. Cependant, le « risque » inverse existe aussi. Il se peut très bien que des élèves, a priori peu intéressés par un stage y trouvent un intérêt. Dès lors, un élève qui envisageait un parcours gymnasial sans projet clair pourrait très bien imaginer commencer une formation professionnelle. Il ne faut donc pas voir exclusivement les « risques » mais également les « chances » qui y sont liées.

Pour conclure, un autre problème qui se cache derrière cette question du manque de personnes formées en voie professionnelle n'est autre que la transition énergétique. En effet, si on souhaite entrer dans une vraie transition énergétique, il faudra massivement augmenter le nombre d'apprentis formés chaque année dans le bâtiment, l'agriculture, les installations renouvelables, etc.¹ Ajoutons une autre réflexion prospective : le développement de l'intelligence artificielle menace de nombreuses professions, mais ne touchera pas (ou peu) celles qui exigent une activité manuelle non répétitive. Orienter les élèves vers des professions qui ne sont pas menacées par l'intelligence artificielle constitue donc une façon intelligente et visionnaire de préparer la jeunesse à un véritable avenir professionnel.

Dès lors, il s'agit d'un vrai changement de priorité qui doit s'opérer et non de petites mesures d'encouragements.

¹www.theshiftproject.org/

3. CONCLUSION

L'objectif de la motion est donc parfaitement conforme au programme de législature du Conseil d'Etat (Point 1.5) et on comprend mal qu'il s'oppose à une proposition qui vient en appui de ses intentions. Serait-ce au seul motif que la proposition vient du parlement et non de son administration ? Où est-ce plutôt parce que la mesure est jugée « trop compliquée » à mettre en place pour le Département ? Souhaite-t-on d'abord continuer avec la méthode « douce » de la précédente Cheffe du Département qui sera testée durant de longues années avant de faire une étude qui expliquera - probablement - son échec partiel ?

Si nous ignorons les raisons qui retiennent le Département à aller de l'avant avec cette proposition concrète, à nos yeux, refuser d'envisager une quelconque obligation de faire quelques jours de stages sur les deux dernières c'est refuser de se donner les moyens de ses ambitions. Une motion pouvant faire l'objet d'un contre-projet la minorité vous propose d'accepter cette motion et de la renvoyer au Conseil d'Etat qui pourra, au besoin, l'assouplir ou en réduire la voilure.

Trélex, le 13 mars 2023

Le rapporteur de minorité :
(signé) *David Vogel*